

Clarification à propos de la méthode de détection de l'EPO

Suite à la diffusion dans le domaine public d'informations erronées à propos de la méthode de détection de l'EPO, et suite à de récents cas, l'AMA souhaite clarifier les points suivants :

1. L'EPO est une substance améliorant la performance utilisée par certains sportifs pour augmenter leur capacité de transport de l'oxygène. L'EPO a été interdite depuis le début des années 90. Une méthode de détection de l'EPO dans l'urine a été introduite en 2000.
2. La méthode de détection est valide et fiable. Elle a fait l'objet d'un processus de validation scientifique approfondi et a été utilisée avec succès depuis plusieurs années par de nombreux laboratoires antidopage dans le monde. Il s'agit d'une procédure bien établie et largement acceptée par la communauté scientifique, publiée dans des revues scientifiques internationales. Dans toutes ses décisions liées à l'EPO, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a soutenu la validité de la méthode de détection de l'EPO. En outre, lors de sa réunion des 26 et 27 septembre 2005, le Comité des Laboratoires de l'AMA a réitéré son entière confiance dans la méthode lorsque celle-ci est appliquée correctement.
3. L'approche conservatrice utilisée dans la phase initiale de mise en place de la méthode a cependant permis à un grand nombre de sportifs utilisant l'EPO à des fins de dopage d'échapper à la détection. Au fil des avancées de la science dans le domaine de l'antidopage, un travail est effectué sur une base permanente pour affiner toutes les méthodes de détection et l'interprétation des résultats. Dans le cas de l'EPO, cela a mené à l'introduction par l'AMA, en janvier 2005, de nouveaux critères d'interprétation pour une lecture plus discriminante des résultats d'EPO, fondés sur un consensus d'experts. Dans le même temps, l'AMA a conseillé aux laboratoires accrédités de faire confirmer leurs résultats anormaux d'EPO par un autre laboratoire disposant d'une grande expérience de la méthode.

Pourquoi des cas récents ont-ils soulevé des questions à propos de la validité de la méthode de détection de l'EPO?

Un phénomène nouveau et rare, actuellement examiné, a été rapporté par un petit nombre de laboratoires antidopage. Dans de rares circonstances, il apparaît que de l'EPO normalement endogène peut se déplacer dans la zone d'EPO recombinante. Ce phénomène peut être clairement identifié par les laboratoires et distingué de profils révélant la présence d'EPO due au dopage (EPO exogène). Lorsqu'un tel profil est identifié, il n'est pas rapporté comme un résultat d'analyse anormal.

Est-ce un phénomène récent?

Cela n'était pas un problème avant l'introduction de nouveaux critères d'interprétation en janvier 2005, parce que les anciens critères d'interprétation n'étaient pas aussi discriminants, et que ces profils n'auraient pas été rapportés comme des résultats

anormaux. L'AMA a été informée de ce phénomène par un nombre réduit de laboratoires accrédités au printemps 2005.

Que fait l'AMA face à ce phénomène?

Après avoir étudié les informations à sa disposition, l'AMA a contacté en juillet 2005 tous les laboratoires accrédités effectuant l'analyse de l'EPO, pour les informer de ce phénomène et s'assurer qu'ils intègrent ces informations dans leur interprétation. Les laboratoires ont également été avisés qu'un deuxième avis indépendant est désormais obligatoire avant de rapporter un résultat d'analyse anormal. Par conséquent, il n'existe toujours pas de risque de faux positifs. Tous les laboratoires accrédités sont en mesure de distinguer entre ce profil et l'EPO exogène.

Dans le même temps, l'AMA a lancé un projet de recherche avec des laboratoires antidopage pour mieux comprendre l'origine de ce phénomène et pouvoir le prévoir plus facilement. L'AMA devrait recevoir les conclusions de ce projet de recherche prochainement.

Pourrait-il y avoir eu des faux positifs entre janvier 2005 (au moment où l'AMA a introduit de nouveaux critères d'interprétation pour les résultats d'EPO) et juillet 2005 (quand l'AMA a contacté tous les laboratoires accrédités effectuant des analyses d'EPO pour les informer du phénomène)?

Quand l'AMA a contacté les laboratoires en juillet 2005, l'Agence a demandé aux directeurs de laboratoires s'ils avaient noté des profils similaires dans le passé.

Plusieurs laboratoires étaient au courant de ce phénomène et l'avaient déjà incorporé dans leur procédure de routine pour la lecture des résultats d'EPO. D'autres ont entrepris de revoir les cas qui auraient pu être concernés par le phénomène dans les six mois précédents. Cela donne entièrement confiance à l'AMA quant au fait qu'aucun sportif n'a été sanctionné sur la base d'un tel profil.

L'AMA va-t-elle modifier ses critères d'interprétation des résultats d'EPO?

En fonction des conclusions du projet de recherche en cours, les précautions que l'AMA a demandé aux laboratoires accrédités de prendre pourraient être formalisées dans le document expliquant les critères d'interprétation des résultats d'EPO.